



Conseil d'administration – Mercredi 25 mars 2009
14h-16h

Assemblée Nationale (8ème bureau) - PARIS

COMPTE-RENDU

Liste des membres présents

Jacques-Alain BENISTI,
Vice-Président « Ville et Aéroport », Député-Maire de Villiers-sur-Marne (94)

Marie-Josée BANDECCHI,
Vice-Présidente « Ville et Aéroport », Conseillère générale des Alpes-Maritimes,
Adjointe au Maire de Cagnes-sur-Mer (06)

Patricia SCHILLINGER,
Sénatrice-Maire de Hegenheim (68)

François GARCIA,
Président de la Communauté de communes « Les portes de l'Essonne »
Maire d'Athis-Mons (91)

Bernard CORNEILLE,
Maire d'Othis, conseiller général de Seine et Marne (77)

Michel CARN,
Adjoint au Maire de Dammartin en Goële, représentant Monique PAPIN (77)

Sébastien LUGOSY,
Collaborateur de Jacques MYARD, Député-Maire de Maisons-Laffitte (78)

Rémy JOURDAN,
Collaborateur de Didier GONZALES, Secrétaire général de « Ville et Aéroport »,
Député-Maire de Villeneuve-le-Roi (94)

Pierre PERTUS,
Directeur de cabinet de Bernard CORNEILLE (77)

Julien DELANNAY,
Chargé de mission de « Ville et Aéroport »

Liste des membres excusés

Jean-Pierre BLAZY,
Président de « Ville et Aéroport », Maire de Gonesse (95)

Pascal BOUREAU,
Vice-Président de « Ville et Aéroport », Adjoint au Maire de Blagnac (31)

Etienne-Christian VILLEMAGNE,
Trésorier de « Ville et Aéroport » (69)

Lucien BARGE,
Maire de Jonage (69)

Serge ANDREONI,
Sénateur-Maire de Berre l'Etang (13)

Gaston LATSCHA,
Communauté de communes des trois frontières, Adjoint au Maire de Héringue
(68)

Jean-Paul PASCO-LABARRE,
Maire de Le Pin (77)

Michèle GRESSUS,
Maire de Bouguenais (44)

Charles BUTTNER,
Président du Conseil général du Haut Rhin (68)

Christian REY,
Maire de Diémoz (38)

Didier ARNAL,
Président du Conseil général du Val d'Oise (95)

Patrice VALENTIN,
Vice-Président du Conseil général de la Marne chargé de l'aéroport de Vatry (51)

ORDRE DU JOUR

- I) Projet de loi Grenelle II : Propositions d'amendements Ville et Aéroport (PEB –zone C ; Réforme de l'ACNUSA ; PGS commun Paris-CDG – Paris-Le Bourget)
Réunion au Secrétariat d'Etat aux Transports

- II) Charte de développement durable de Paris-CDG.
Bilan de la concertation territoriale menée par Ville et Aéroport

- III) Préparation du colloque 2009. Thème : gouvernance du territoire aéroportuaire

Journées d'auditions à Toulouse et à Lyon (Sociétés aéroportuaires, intercommunalités, communautés aéroportuaires, autres modes de gouvernance)

- IV) Etude commandée par Ville et Aéroport « Impact des nuisances aéroportuaires sur les parcours résidentiels et les valeurs immobilières autour de grands aéroports parisiens (Paris-CDG, Paris-Orly) et régionaux (Lyon St-Exupéry, Toulouse-Blagnac)
Présentation de la convention Ville et aéroport-Université de Cergy-Pontoise

- V) Questions diverses : audience ACNUSA, point financier

La réunion du conseil d'administration est ouverte à 14h20.

M.Delannay excuse le Président de l'association « Ville et Aéroport » **M.Blazy** et préside la réunion avant l'arrivée de **M.Bénisti**, Vice-Président de l'association.

Le I) de l'ordre du jour porte sur le projet de loi Grenelle II et sa préparation par Ville et Aéroport.

M. Delannay rappelle que l'association Ville et Aéroport entend être force de propositions à l'occasion de l'examen du projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II).

Il indique que ce texte a été transmis au Sénat mais n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour. Ceci ne devrait pas être le cas avant la reprise des travaux du Sénat à la suite de la suspension des travaux du samedi 11 avril au dimanche 26 avril 2009.

Ainsi, l'examen du Grenelle II interviendra début mai 2009 au Sénat.

M. Delannay souligne que la commission des Affaires économiques du Sénat a déjà désigné 4 rapporteurs sur ce texte : M. Dominique Braye, rapporteur du Titre 1 (Bâtiments et urbanisme) et du chapitre troisième (Dispositions relatives aux déchets) du Titre 5 ; M. Louis Nègre, rapporteur du Titre 2 (Transports) et des chapitres premier (Lutte contre les nuisances lumineuses et sonores) et deuxième (Autres expositions comportant un risque potentiel pour la santé) du Titre 5 ; M. Bruno Sido, rapporteur des Titres 3 (Energie) et 4 (Biodiversité) ; M. Daniel Dubois, rapporteur du Titre 6 (Gouvernance).

Mme Bandecchi informe le conseil d'administration de la demande de M. Nègre qui souhaite auditionner ses membres avant l'examen du texte au Sénat. Elle suggère que l'association Ville et Aéroport prenne directement contact avec lui afin de fixer une date d'audience.

M. Delannay indique que Ville et Aéroport finalise actuellement une série d'amendements portant sur le projet de réforme de l'ACNUSA (articles 67 et 68), sur la réglementation en zone C des PEB et la nécessité d'un assouplissement des contraintes d'urbanisme dans les secteurs de renouvellement urbains (modification de l'art. L.147-5 du code de l'urbanisme), sur l'application d'un PGS commun lorsque les zones de bruit de deux aéroports s'interconnectent (code de l'environnement).

S'agissant de l'assouplissement raisonnable des règles d'urbanisme qui s'applique en zone C des PEB des aéroports, **M. Jourdan** revient sur l'amendement de Didier Gonzales qui visait à supprimer la zone C des aéroports dont le trafic est réglementé (Orly) dans le cadre du projet de loi Boutin récemment adopté.

M. Jourdan rappelle les termes de l'article 10 ter adopté et reprenant en partie l'amendement Gonzales. Il a été obtenu la non extension de la zone C de l'aéroport d'Orly prévu dans le cadre de l'actuelle révision du PEB. En effet, la révision du PEB prévoyait un doublement de la zone C ayant pour conséquence une aggravation du phénomène de dégradation urbaine au niveau du tissu urbain existant. Néanmoins, les dispositions du code de l'urbanisme continuent de s'appliquer pour l'actuelle zone C. Un assouplissement des règles d'urbanisme a été retenu. Celui-ci se traduit par une augmentation de la capacité de logement et de la population à l'intérieur des secteurs de renouvellement urbains qui sont définis par le Préfet.

Sur ce point, **M. Garcia** fait remarquer que ce sujet a été discuté au cours de la dernière CCE de l'aéroport d'Orly qui portait sur la révision du PEB.

Il regrette pour sa part qu'aucune réunion d'information spécifique sur ce sujet ait été initiée par l'association Ville et Aéroport et suggère cette démarche auprès des élus concernés.

M. Delannay précise par ailleurs que dans le cadre de la préparation du projet de loi Grenelle II une réunion de travail est prévue courant avril au Secrétariat d'état aux transports. Ville et Aéroport a en effet sollicité M. Wachenheim, Directeur de cabinet de D. Bussereau. Patrick Gandil, Directeur général de l'aviation civile, a également été informé de cette démarche.

Lors de cette réunion, Ville et Aéroport présentera ses propositions d'amendements dont certains figurent déjà dans la note « Ville et Aéroport » relative au projet de réforme de l'ACNUSA jointe au dossier.

M. Delannay ajoute que cette note critique le projet de réforme qui vise à étendre d'une part le champ de compétence de l'ACNUSA à la pollution atmosphérique et de supprimer d'autre part la Commission nationale de prévention des nuisances (CNPN). Ainsi, l'ACNUSA aurait en charge l'ensemble de la procédure de sanction.

Ville et Aéroport considère en effet qu'il peut y avoir conflit d'intérêt entre le bruit et la pollution atmosphérique et qu'il y a plutôt nécessité d'une évolution législative de l'ACNUSA visant à renforcer ses pouvoirs sur le bruit (missions historiques).

Il s'agit de proposer des amendements qui prévoient de lui donner un pouvoir d'injonction, un pouvoir de substitution, un pouvoir d'aller en justice, un pouvoir de mise en demeure (obliger l'administration à répondre à ses recommandations), transformer dans certains cas ses avis en avis conformes, etc.

Par ailleurs, Ville et Aéroport fait des propositions sur la procédure de sanction qu'il convient de revoir. Cela passe par une meilleure sanction des compagnies aériennes, l'amélioration du recouvrement des amendes, la nécessité d'associer systématiquement les associations de riverains et les représentants du monde aéronautique.

M. Delannay annonce que cette note pourra être amendée avant l'audience « Ville et Aéroport » prévue à l'ACNUSA le jeudi 9 avril 2009 à 11 heures.

Une fois validée, cette note sera transmise aux parlementaires concernés par le projet de loi Grenelle II.

Le II) de l'ordre du jour porte sur la charte du développement durable de Roissy CDG.

M. Corneille dresse le bilan de la concertation territoriale menée par Ville et Aéroport autour de Roissy CDG depuis 1 mois ½.

Il rappelle que l'association approuve la majorité des propositions du rapport Dermagne sur le volet économique et le volet social : accélération de l'insonorisation des logements avec une planification sur 5 ans, etc.

Néanmoins, Ville et Aéroport a jugé insuffisant les propositions du volet environnemental, notamment sur la question très sensible des vols de nuit.

M. Corneille salue la qualité des débats des tables rondes départementales entre élus et associations de riverains qui ont permis d'enrichir le projet de charte alternatif au rapport Dermagne élaboré par Ville et Aéroport.

Il regrette que lors de la table ronde « Pôle de Roissy » , les acteurs tels qu'Aéroports de Paris, Air France ou FedEx n'aient pas répondu présents.

Il y voit un signe et indique qu'il aurait été intéressant de confronter les points de vue notamment sur la faisabilité d'une réorganisation des activités de FedEx, sur le développement de Vatry, sur le plafonnement du trafic, etc.

M. Delannay précise que la table ronde Yvelines est prévue le mercredi 22 avril 2009 à Maisons-Laffitte et viendra clôturer la phase de concertation.

La version finale du projet de charte Ville et Aéroport s'inspirera du document joint au dossier. Ce document est le fruit des débats et d'une élaboration commune des élus Ville et Aéroport concernés par ce dossier.

D'ici le 30 avril, il est proposé aux élus Ville et Aéroport d'enrichir ce texte. Une fois finalisé ce document sera transmis au Président de la République début mai 2009 ainsi qu'aux ministres D.Bussereau et C.Blanc chargés de l'élaboration de la charte de développement durable de Roissy CDG.

Enfin, Ville et Aéroport organisera un point presse et diffusera son projet de Charte.

M. Bénisti prend la présidence de la réunion et s'excuse pour son retard dû à une réception à l'Elysée.

Le III) de l'ordre du jour concerne la préparation du colloque 2009.

M. Bénisti indique qu'il porte sur le thème de la gouvernance du territoire aéroportuaire. Le lieu proposé pour ce colloque est l'Assemblée Nationale.

M. Bénisti souhaite que la date de ce colloque soit rapidement fixée et que la salle Victor Hugo soit réservée prochainement.

M. Delannay souligne que le colloque 2009 se tiendra fin 2009 (novembre-décembre) et qu'il sera préparé sous forme d'auditions.

Deux journées de travail sont ainsi programmées sur la gouvernance autour des grands aéroports régionaux.

L'une est fixée à Toulouse, précisément en mairie de Blagnac en collaboration avec le Vice-Président Pascal Boureau le Jeudi 4 juin 2009. Elle doit réunir sur une journée les acteurs de la gouvernance des aéroports de Bordeaux-Mérignac et Toulouse-Blagnac.

Il s'agit essentiellement des membres des deux sociétés aéroportuaires (direction d'aéroport, CCI, collectivités locales).

L'autre est prévue à Lyon. La date et le lieu sont à confirmer prochainement.

Elle doit réunir les membres de la gouvernance aéroportuaire de Nice-Côte d'Azur, Lyon St Exupéry, Marseille Provence et Bâle-Mulhouse.

Suite à ces deux journées d'auditions pour les aéroports régionaux, **une journée d'auditions pourra être fixée pour les aéroports parisiens.**

Il s'agira ensuite de finaliser le programme du colloque et le choix des intervenants.

Le IV) de l'ordre du jour porte sur le projet de convention entre Ville et Aéroport et l'Université de Cergy-Pontoise.

M. Delannay rappelle que Ville et Aéroport a commandé une étude auprès de l'Université de Cergy-Pontoise (laboratoire MRTE). Celle-ci est intitulée « Impact des nuisances aéroportuaires sur les parcours résidentiels et les valeurs immobilières autour de grands aéroports parisiens (Paris-CDG, Paris-Orly) et régionaux (Lyon St-Exupéry, Toulouse-Blagnac) ».

Ce document est soumis à la validation du conseil d'administration.

A la lecture de ce document, **M.Garcia** remarque qu'il n'est pas fait mention de la période considérée et qu'il conviendrait de préciser.

Après avoir vu notamment le champ d'investigation, les éléments de problématique la méthodologie proposée et le financement, **les membres du conseil d'administration de Ville et Aéroport valident le projet de convention proposé.**

M. Delannay précise que suite à cette validation les deux représentants légaux de Ville et Aéroport (M.Jean-Pierre BLAZY) et de l'Université de Cergy-Pontoise (la présidente Mme Françoise MOULIN-CIVIL) signeront la convention en deux exemplaires.

M. Delannay ajoute qu'une autre convention doit être par ailleurs signée entre Ville et Aéroport et l'ANRT. Celle ci sera soumise à la validation du prochain conseil d'administration de l'association Ville et Aéroport qui se tiendra le mercredi 17 juin 2009 à l'Assemblée Nationale.

Le V) est consacré aux questions diverses : audience ACNUSA, point financier

M. Bénisti reprend les termes de la lettre de convocation de la présidente de l'ACNUSA à l'association Ville et Aéroport en vue d'une audition le 9 avril 2009 à 11h au siège de l'ACNUSA à l'occasion de sa réunion plénière.

S'agissant du point financier au 25 mars 2009, **M. Bénisti** donne lecture du tableau de cotisation 2009 transmis par le Trésorier **M. Etienne-Christian Villemagne** excusé à cette réunion du fait d'un déplacement prévu aux Etats-Unis.

Suite à l'appel à cotisation 2009, **M. Bénisti** note qu'ont été enregistrées les premières cotisations 2009 pour un montant de **12.597, 72 euros**.

M. Delannay informe les membres du conseil d'administration du montant total sur les comptes Ville et Aéroport au 24 mars 2009 : **103.717,58 euros**.

M. Delannay précise qu'un point complet sur les rentrées de cotisations sera fait avec le Trésorier à son retour des Etats-Unis fin avril.

En fonction du tableau de cotisation à cette date, un courrier de relance sera envisagé auprès des adhérents n'ayant pas versé leur cotisation 2009.

Le conseil d'administration est clôt à 15h40.